

Les débuts du Conseil de Flandre.

Organisation.

Le Conseil de Flandre, aussitôt formé, cherche à s'organiser comme un véritable parlement.

Après avoir élu son bureau, qu'il place sous la présidence de P. TACK et de KEERSMAECKER, il se divise en commissions et élabore un règlement, en vertu duquel il se réunit de droit en séance ordinaire tous les quinze jours à Bruxelles, et doit comprendre un membre par 50.000 habitants, soit un effectif de 90 députés. Pour arriver à ce chiffre, les commissions pourront assumer des membres, ensuite soumis au Conseil pour leur admission comme membres effectifs.

Le Conseil de Flandre ne peut vivre sans un Budget. Il obtient d'abord des crédits, irrégulièrement alloués par la Zivilverwaltung, de laquelle il a sollicité, dès le 11 février, un subside de 100.000 francs. Le Budget sera définitivement établi le 21 septembre 1917 (1) et fixé à 25.000 francs par mois pour les frais généraux.

La propagande, dont la direction est confiée à FAINGNAERT et qui a obtenu un premier crédit de 30.000 francs, reçoit un nouveau subside de 60.000 francs.

Trois tendances sont représentées au sein du Conseil de Flandre (2) :

1° Le parti de « Jong Vlaanderen » (Jeune Flandre), le plus radical, réclame la constitution d'un Etat de Flandre souverain, sans aucune fédération avec la Wallonie et sans restauration possible de la Belgique.

Le parti compte au Conseil vingt-neuf députés affiliés à la Jeune Flandre, plus sept députés qui le soutiennent sans y adhérer officiellement.

Cette indépendance n'exclut pas l'union avec l'Allemagne : la Flandre doit constituer un Etat allié à l'Empire allemand économiquement et militairement (voir lettre de « Jong Vlaanderen » au baron von FALKENHAUSEN, du 3 mai 1917) (3);

2° Le parti de « Vrij Vlaanderen » (Flandre libre), aussi radical que « Jong Vlaanderen », mais strictement catholique confessionnel, compte au Conseil treize députés;

3° Le groupe indépendant, formé surtout d'Anversois, comporte vingt représentants. Il préconise la création d'un Etat fédéral formé de deux Etats libres : Flandre et Wallonie.

Sous ses allures modérées, son programme est le plus voisin de celui du Gouverneur Général von BISSING.

Enfin, un certain nombre de personnalités particulièrement influentes telles que TACK, président du Conseil, n'appartiennent, semble-t-il, à aucun de ces groupes (4).

Des rivalités, des discordes, apparaissent dès le début entre les membres du Conseil. Toutefois, le Gouvernement belge du Havre, en prenant une série d'arrêtés frappant les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, va rapprocher les différents partis du Conseil de Flandre dans une crainte commune et contre l'ennemi commun : la Belgique.

(1) P. 10.

(2) Séance du Gouwraad de la Flandre Orientale, du 6 janvier 1918, p. 225.

(3) P. 77.

(4) P. 75.

Les partis au Conseil
de Flandre.

Rupture avec le Gou-
vernement belge.

DE CNEUDT propose la déchéance du Gouvernement belge (séance du 22 avril 1917).

FORNIER réclame, pour le Conseil de Flandre, la collaboration des forces militaires allemandes, et des sanctions contre tous les fonctionnaires qui prétendront résister à l'œuvre de séparation politique (9 avril 1917).

Le 6 mai, le Conseil de Flandre élabore une réponse aux arrêtés du Gouvernement belge qu'il stigmatise de contraires à la Convention de La Haye et rompt délibérément avec lui.

En revanche, la collaboration avec l'Autorité allemande est constante. C'est la Politische Abteilung qui envoie les convocations aux séances du Conseil de Flandre après en avoir approuvé ou établi l'ordre du jour (1).

Le Bureau ne fait rien sans prendre l'avis de l'Oberkommission, où il rencontre, sous la présidence de leur chef SCHAIBLE, les plus hautes personnalités de l'Administration allemande : HUEBNER, OSWALD, ASMIS, POSCHHAMMER, KREUTER, von ACHENBACH, von STENGEL, le Baron von der LANCKEN, le Comte HARRACH, GERSTENHAUER, le professeur BEYERLE, Son Excellence von GHELIUS, adjudant de l'Empereur, le professeur SCHMIDT, de l'Université de Leipzig, Son Excellence von SANDT..., etc...

La Oberkommission.

C'est à ces séances que s'organise la séparation des Ministères, que le Bureau fait connaître ses desiderata, que se préparent les projets d'ordonnances relatifs à la flamandisation de l'enseignement primaire et moyen, la destitution du Collège des échevins de Bruxelles, toutes les mesures à prendre pour flamandiser la vie publique.

L'Oberkommission transmet au Gouverneur Général les propositions de sanctions contre les fonctionnaires en grève (2), réclame la déportation des fonctionnaires ou des personnalités hostiles à l'activisme (16 avril, 5 juillet, 19 juillet 1917, etc...).

Les questions politiques les plus importantes lui sont soumises : la frontière des Flandres (15 novembre 1917), la politique scolaire, la flamandisation de l'agglomération bruxelloise (13 décembre 1917).

Le Conseil de Flandre ne manque pas une occasion de marquer sa déférence aux autorités allemandes. La mort de von BISSING survenue le 22 avril 1917 et l'installation du Gouverneur Général von FALKENHAUSEN donnent lieu à des démonstrations de loyalisme (3).

**Le Gouvernement de
von Falkenhausen.
Mai 1917.**

Le 19 mai 1917, le nouveau Gouverneur Général von FALKENHAUSEN reçoit officiellement les délégués du Conseil de Flandre, qui lui promettent leur « collaboration fidèle et infatigable » (4) demandent la réalisation du projet d'union économique de la Flandre avec l'Europe Centrale, la proclamation de la séparation politique et l'instauration d'un gouvernement provisoire pour la Flandre.

Dans sa réponse, von FALKENHAUSEN écarte avec autant de soin que l'a fait von BISSING, les mots « indépendance de la Flandre » que TACK lui-même s'est bien gardé de prononcer. Sa politique est celle de la « pleine autonomie de la Flandre avec son gouvernement et sa représentation parlementaire propres » ; il ne cache pas d'ailleurs, que celle-ci ne pourra être réalisée que par la protection directe de l'Allemagne.

(1) Séance du Conseil de Flandre, du 20 mai 1917, p. 14.

(2) Séance du 11 avril 1917, p. 152.

(3) Des délégations du Conseil de Flandre et de l'Université de Gand assistèrent à ses funérailles.

(4) P. 425.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16